Saint André

La ville sympa... *qui veut le rester !*

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

– Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2016,

Adoptée à l'unanimité

– Rappel de décisions **Pas de vote**

1) INSTANCES

1/1 – Installation de Madame Nathalie ANDRE dans les fonctions de Conseillère Municipale

Adoptée à l'unanimité

Suite au décès de Monsieur André DUBREUCQ, Madame Nathalie ANDRE intègre le Conseil Municipal

1/2 – Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission « finances, urbanisme, droit des sols, associations, développement économique, emploi, affaires juridiques, sécurité, administration général, état-civil, cimetière ressources humaines, artisanat-commerces » **Adoptée à l'unanimité**

Suite à son installation en qualité de Conseillère Municipale, Madame Nathalie ANDRE intègre cette Commission Municipale

1/3 – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de sa commission « seniors, sante, affaires sociales, solidarité, logement, affaires internationales, citoyenneté, proximité, jumelages » **Adoptée à l'unanimité**

Suite à son installation en qualité de Conseillère Municipale, Madame Nathalie ANDRE intègre cette Commission Municipale

2) FONCIER/URBANISME

2/1 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme (PADD)

- Axe 1 : s'engager dans un modèle de développement sobre, équitable et respectueux des identités locales
- Axe 2 : créer les conditions de développement des entreprises pour dynamiser l'emploi
- Axe 3 : Renforcer l'attractivité par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le positionnement de la Métropole dans le réseau des métropoles nord-européennes
- Axe 4 : améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité des déplacements
- Axe 5 : répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité
- Axe 6 : renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants actuels et futurs
- Axe 7 : assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques

Le PADD est la « colonne vertébrale » du futur PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il exprime les enjeux du territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme. (Le détail de chacun de ces axes est consultable au Secrétariat Général)

Adoptée à l'unanimité

2/2 – Acquisition parcelle de terrain SNCF rue de la Gare à Saint-André

Adoptée à l'unanimité

Eu égard aux projets d'aménagement du quartier, la ville décide de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain appartenant à la SNCF rue de la Gare, au prix de 29 000 €.

2/3 - Acquisition immeuble 560 avenue de Lattre de Tassigny à Saint-André

Adoptée à l'unanimité

En vue de créer une ferme animation, la ville décide de se porter acquéreur d'un ensemble immobilier (ferme et terrain) appartenant à l'indivision VANDERSCHELDEN avenue De Lattre de Tassigny, au prix de 110 000 €.

2/4 – Vente de terrain : Rue Sadi Carnot à Saint-André : **Adoptée à l'unanimité**

En vue de la réalisation d'un projet immobilier, la ville décide de vendre un ensemble de terrains situés 98 à 108 rue Sadi Carnot, au prix de 110 000 € à la Société SAMOVAL.

2/5 – Vente de terrain : Quartier de la gare à Saint André : **Adoptée à l'unanimité**

En vue de la réalisation d'un projet immobilier de 60 logements, la ville décide de vendre un terrain situé Lino Ventura, au prix de 300 000 € à la Société PREAM.

2/6 – Lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de l'immeuble sis 560 avenue de Tassigny en vue de la création d'une ferme animation

Adoptée à l'unanimité

Dans l'hypothèse où les négociations à l'amiable n'aboutiraient pas, il est décidé de procéder lancer une procédure de déclaration du projet de ferme animation sur cet ensemble immobilier.

3) FINANCES

3/1 – Décision Modificative n° 2 **Adoptée à l'unanimité**

3/2 – Subventions 2016 **Adoptée à l'unanimité**

Subventions au COS (Comité des Oeuvres Sociales), à des associations et à des établissements scolaires et subventions dans le cadre du PEL (Projet Educatif Local)

3/3 – Travaux d'accessibilité des ERP – Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local **Adoptée à l'unanimité**

Demande de subvention pour la réalisation d'une 1ère tranche de mise aux normes pour l'accessibilité dans différents bâtiments municipaux (Hôtel de Ville, restaurant Schuman, salle Saint Jean, Station Bout' Chou, 12 Place de Gaulle)

3/4 – Ferme animation – Demandes de subvention **Adoptée à l'unanimité**

3/5 – Terrain synthétique de Football – Demandes de subvention **Adoptée à l'unanimité**

3/6 – Extension des courts de tennis couverts – Demandes de subvention

Adoptée à l'unanimité

3/7 – Adhésion Pluriannuelle à l'association Villes Internet **Adoptée à l'unanimité**

Adhésion à l'association Villes Internet afin de pérenniser et développer la politique numérique de la Ville.

4) ENSEIGNEMENT/JEUNESSE/PETITE ENFANCE

4/1 – Contrat Enfance Jeunesse- période 2016-2019 **Adoptée à l'unanimité**

Renouvellement de la convention Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2016-2019 concernant un ensemble d'actions contribuant au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusque 17 ans révolus.

4/2 – Convention entre la Ville et CAP pour la restauration dans le cadre des ALSH

Convention visant à acter le nouveau mode de fonctionnement de la facturation des repas des enfants accueillis en Accueil de Loisir sans hébergement : les familles règlent directement les repas à l'association CAP à qui la ville facture les repas commandés.

Adoptée à l'unanimité

5) TECHNIQUES

5/1 – Vidéo Protection : Extension du dispositif **Adoptée à l'unanimité**

5/2 – Installation d'antennes radio sur l'immeuble les Jacinthes **Adoptée à l'unanimité**

Installation d'antennes radio sur le toit terrasse de cet immeuble dans le cadre du projet d'extension du dispositif de vidéo surveillance.

5/3 – Utilisation du réseau de distribution public d'électricité pour l'installation et l'exploitation d'un réseau de caméra vidéo-protection : convention avec ErDF

Adoptée à l'unanimité

Convention d'une durée de 10 ans permettant à la Ville d'utiliser les ouvrages appartenant à ERDF.

6) RESSOURCES HUMAINES

6/1 – Création de postes au tableau des effectifs **Adoptée à l'unanimité**

6/2 – Création de poste correspondant RIL (répertoire d'Immeubles Localisés)

Adoptée à l'unanimité

La responsable du service Droit des sols est désignée correspondante RIL

6/3 – Taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des collectivités locales par les personnels relevant de l'enseignement public

Adoptée à l'unanimité

Taux de rémunération des personnels de l'enseignement public amenés à réaliser des heures supplémentaires dans le cadre de l'organisation des études surveillées et/ou de surveillance du temps méridien.

6/4 – Apprentissage – service techniques **Adoptée à l'unanimité**

Recrutement d'un apprenti installateur sanitaires

6/5 – Suppression de la prime spéciale d'installation **Adoptée à l'unanimité**

Suppression de cette prime à l'origine destinée à aider les agents à s'installer dans la collectivité où ils étaient nommés pour la première fois.

7) ACTION SOCIALE

7/1 – Convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté avec ILEO **Adoptée à l'unanimité**

8) SECRETARIAT GENERAL

8/1 – Affiliation volontaire au Centre de Gestion du Nord du Syndicat Mixte du SAGE

Demande du Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Escaut de s'affilier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Adoptée à l'unanimité

Motion : Mobilités futures

Engagement de la Ville de Saint André pour le développement et l'amélioration des modes de déplacements doux et innovants

Adoptée à l'unanimité

Le texte intégral des décisions, délibérations, des procès-verbaux et des documents annexes sont consultables au Secrétariat Général (1er étage de la mairie).

Le Maire,

Olivier HENNO

VILLE DE SAINT ANDRÉ-LEZ-LILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
NORD